



Drexel

Maleic Hydrazide 97%

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Herbicide

Solide

GARANTIE : Hydrazide maléique 97,0%

N° D'HOMOLOGATION 26599, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 25 Kg
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Distribué au Canada par:

Cooper Mill Ltd.

R.R. 3, Madoc
Ontario, K0K2K0

Fabriqué par:

Drexel Chemical Company

1700 CHANNEL AVENUE
P.O. BOX 13327, MEMPHIS, TN 38113-0327, U.S.A.
Tel. (901) 774-4370
Depuis 1972

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS :

1) GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. 2) Nocif si ingéré. 3) Peut causer l'irritation des yeux et de la peau. 4) Rincer immédiatement le concentré sur la peau ou dans les yeux. 5) Éviter de travailler dans le brouillard ou les vapeurs du produit. 6) Après usage, se laver les mains et la peau qui a été exposée avant de manger, boire ou fumer. 7) Les vêtements contaminés doivent être lessivés avant d'être réutilisés.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit a une toxicité basse par voies orales, dermiques et respiratoires. Il est aussi légèrement irritant pour les yeux et la peau. Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Stocker dans des récipients bien fermés et empêcher le contact avec les aliments pour animaux, les plantes, les graines et les produits alimentaires. Les insecticides et fongicides doivent être tenus séparés pour éviter la possibilité de contamination croisée.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))